

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Conformément à l'article L. 1612-35 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

Présentation du Compte Financier Unique 2025

1. La section de fonctionnement : DEPENSES

Le compte financier unique de l'année 2025 est marqué par une **baisse des dépenses réelles de fonctionnement** de 11,3 % (Total : 1 338 311 €).

La baisse des charges de personnel est importante : 8.1 % (chapitre 012). Elle est notamment due à une réduction du nombre d'agents contractuels, et au départ d'anciens agents titulaires.

Les charges à caractère général (chapitre 011) ont considérablement diminué (-25,5 %). Elles restent maîtrisées compte-tenu du contexte économique. Les appels d'offres et les différents travaux réalisés dans le but de faire des économies contribuent considérablement à la baisse des charges (exemple pour l'électricité 60 000 € en 2024 et 37 000 € en 2025 / gaz 77 000 € en 2024 et 51 000 € en 2025).

Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) sont en hausse de 10.6 %, incluant une hausse remarquable des subventions et pass'sports versées aux associations (+20 000 € sans compter un reliquat de 2023). Les charges financières (intérêts d'emprunts) (chapitre 66)

diminuent de 13 % notamment grâce au remboursement anticipé du prêt relai pour les travaux de la salle des fêtes du Château.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) demeurent à un niveau usuel.

2. La section de fonctionnement : RECETTES

Les **recettes réelles de fonctionnement** de l'année 2025 sont en légère hausse de + 1,8 % (Total : 1 553 352 €).

Les recettes résultant des impôts et autres taxes sont relativement stables voire en légère hausse. Tout comme les produits en provenance des taxes foncières qui progressent et sont issus du seul dynamisme fiscal (hausse de 5.8 % des chapitres 73 et 731).

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) sont en baisse de 3.9 %.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont en significative baisse de 26,3 % soit environ 11 000 €. Cela s'explique par l'inscription des recettes ponctuelles liées aux sinistres de l'année. Il s'agit donc d'une bonne nouvelle car les charges à l'origine des sinistres sont forcément moindres. Enfin, il est nécessaire de rappeler que plus de 94 % des recettes proviennent des impôts locaux et des dotations de l'État.

3. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 215 040,55 € (16 898 € en 2024). Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette (245 223,76 €), est de nouveau négative pour 2025 à hauteur de 30 183,21 €. Ce niveau de l'autofinancement est dû au remboursement de 150 000 € du prêt relai. Il est toutefois couvert par l'encaissement des subventions de la salle des fêtes du Château. Cette situation est donc régularisée en 2026.

Le résultat de fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, est **excédentaire pour un montant de 214 609,55 €**.

4. La section d'investissement : DEPENSES

Les travaux de voiries sont les principales réalisations en 2025 pour 96 000 €. Les équipements et réalisations dans les bâtiments (y compris les équipements de la salle des fêtes du Château) représentent chacun environ 20 % des dépenses d'opérations (opérations 9225 travaux bâtiments – 9240 équipements, matériels – 9319 voiries).

La plus grosse dépense d'investissement est relative à l'emprunt (chapitre 16). Le capital de la dette remboursé s'élève à 245 223,76 € dont 150 000 € de remboursement du prêt relai contracté en attente du versement des subventions obtenues pour les travaux de la salle des fêtes du château. Les 300 000 € du reste de l'emprunt relai ont été consolidés en emprunt classique.

Quelques réalisations : végétalisation de la cour de l'école élémentaire, des châssis neufs à l'église de Selvigny, la mise aux normes réglementaires des buts des 2 stades, etc...

L'extension du columbarium de Selvigny s'inscrit dans les restes à réaliser.

5. La section d'investissement : RECETTES

Les travaux réalisés ont été financés par des fonds propres et les subventions.

Le résultat de fonctionnement de l'année 2024 a intégralement été reporté à la section d'investissement (compte 1068), constituant une recette de 270 943.80 €.

Le Fonds de compensation de la TVA, qui correspond à une fraction de la TVA remboursée par l'État sur les dépenses d'investissement réalisées en 2024, s'élève à 100 720,68 €.

Les subventions perçues s'élèvent à 464 432,54 €, elles soldent notamment le dossier de travaux de la salle des fêtes du Château.

Le résultat de la section d'investissement, qui est la différence entre les recettes et les dépenses, est excédentaire, pour un montant de 424 725,70 €.

6. Résultats 2025

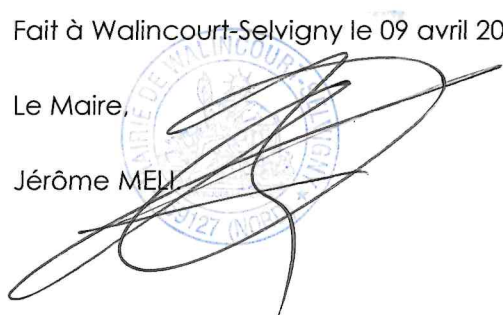
Avec 13 499,95 € inscrits en dépenses restant à réaliser, et 12 824 € inscrits en recettes restant à réaliser en 2026, les résultats de clôture corrigés permettent de conserver **un résultat global** de l'exercice **excédentaire de 457 064,05 €**. Ce résultat sera inscrit au 002 des recettes de fonctionnement du BP 2026.

Le besoin minimum de la section d'investissement à inscrire au compte 1068 des recettes s'élève à 164 174.17 €.

Fait à Walincourt-Selvigny le 09 avril 2026.

Le Maire,

Jérôme MELI



Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>